

## **SUSPENSION DE LA COTATION DES TITRES « HANNIBAL LEASE »**

A la demande du Conseil du Marché Financier et suite à la publication d'un communiqué par MAC SA –intermédiaire en Bourse– relatif au lancement éventuel d'une offre publique d'achat facultative sur les actions de la société **Hannibal Lease**, la cotation des titres **Hannibal Lease** sera suspendue au cours de la séance de Bourse du mercredi **02/08/2023** et reprendra à partir du jeudi **03/08/2023**.

(\*) La première séance de bourse de suspension de cotation de la valeur CIL dépendra de l'annonce du 1<sup>er</sup> jour de l'année de l'Hégire par les autorités compétentes.